

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 octobre 2022 à 20 h

Présents : MM. Victor, Godefroy, Corruble, Gallais, Deneuve, Mmes Lanchon, Tufel Gauthier, Mabire

Absent ayant donné pouvoir : néant

Absents excusés : M. Leclef, M. Clément, M. Lemeunier, Mme Hubert, M. Thibault

Absente : Mme Lhommet-Carpentier

La séance est ouverte à 20 h 10

Le quorum est atteint.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Gauthier est élue secrétaire de séance.

Observations sur le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2022 : néant – approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1) Colis de Noël pour les anciens

Le conseil municipal à l'unanimité, après avoir délibéré, décide de renouveler le colis de Noël pour les anciens domiciliés dans la commune et âgés de 67 ans et plus.

Les colis seront à venir chercher à la mairie le vendredi 16 décembre 2022.

Une permanence sera assurée par les élus de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Les anciens concernés recevront l'information dans leur boîte aux lettres quelques jours avant la mise à disposition.

2) Prestations sociales :

Depuis le 2 février 2007, il est obligatoire pour les communes de proposer une action sociale au bénéfice des agents communaux.

Jusqu'à maintenant la commune adhère au CNAS. Une proposition a été faite par l'ADAS (Association Départementale d'Action Sociale) dont le siège social est à Bois Guillaume.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, accepte de résilier la convention avec le CNAS au 1^{er} janvier 2023 et d'adhérer à l'ADAS à la même date.

3) Centre de Gestion de la Seine-Maritime : convention d'adhésion aux missions optionnelles

La commune a adhéré en 2018 aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime. La convention arrivant à expiration au 31 décembre prochain, le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, donne son accord pour le renouvellement de la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles et charge M. le Maire de signer les documents contractuels

4) Communauté de communes de la Côte d'Albâtre : renouvellement de la convention d'adhésion au service commun juridique

M. le Maire rappelle que la commune avait adhéré en 2019 au service commun juridique de la CCCA. La convention arrivant à expiration, le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, donne son accord pour le renouvellement au 31 décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2025 à l'adhésion au service commun juridique de la CCCA et charge M. le Maire de signer les documents contractuels.

5) Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

M. le Maire informe le conseil qu'en raison de la hausse des matières premières, électricité, gaz, produits alimentaires... il est proposé au conseil municipal de voter une motion afin de demander au gouvernement d'indexer la DGF sur l'inflation. Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, demande qu'à compter de 2023 la DGF évolue au minimum chaque année en fonction d'un indice égal au taux d'évolution de la moyenne annuelle du prix de la consommation des ménages, hors tabac, associé au projet de la loi de finances de l'année de versement, arrondi au demi entier supérieur.

6) Fermeture de l'éclairage public nocturne

Dans un souci d'économie d'énergie, M. le Maire propose de tester la fermeture de l'éclairage public de 22 h à 6 h. Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, approuve la fermeture.

7) Informations diverses

Noël des enfants

Une séance de cinéma a été réservée au casino pour les enfants des écoles les 15 et 16 décembre prochains en matinée. Des chocolats leur seront remis en même temps. Les jouets ont été commandés, ils seront emballés et déposés au pied des sapins dans chaque école respective la veille des vacances.

La séance est levée à 21 h 40.